

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SpotX Ink

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261.9	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280.2	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle; amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl); acétate de n-butyle
----------	--

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29-XXXX
Concentration	>= 25 < 50 %
Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS	68603-42-9
No. EINECS	271-657-0
Numéro d'enregistrement	01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)
Concentration	>= 10 < 25 %
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 2	H411

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS	112-34-5
No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2	H319

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle

No. CAS	85536-14-7
No. EINECS	287-494-3
Numéro	01-2119490234-40-XXXX

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

d'enregistrement					
Concentration	>=	3	<	5	%
Acute Tox. 4	H302				
Skin Corr. 1C	H314				
Eye Dam. 1	H318				
Aquatic Chronic 3	H412				

cATpE	orale	500	mg/kg
-------	-------	-----	-------

diéthanolamine

No. CAS	111-42-2
No. EINECS	203-868-0
Numéro	01-2119488930-28-XXXX

d'enregistrement					
Concentration	>=	0,1	<	1	%
Acute Tox. 4	H302				
STOT RE 2	H373				
Skin Irrit. 2	H315				
Eye Dam. 1	H318				
Repr. 2	H361fd				

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant > 0,35 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide		
Couleur	jaune		
Odeur	caractéristique		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point d'ébullition			
Valeur	> 100	°C	
Inflammabilité			
évaluation	non déterminé		
Limites des explosibilité			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	29,5	°C	
Température d'inflammabilité			
Remarque	non déterminé		
Décomposition thermique			
Remarque	Non pertinent		
valeur pH			
Valeur	env. 8		
Viscosité			
Valeur	env. 12		s
température	20	°C	
méthode	DIN 53211 4 mm		
Solubilité dans d'autres solvants			
	non déterminé		
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)			
Remarque	Non pertinent		
Pression de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	env. 0,95	kg/l	
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Caractéristiques des particules			
Remarque	non pertinent (liquide)		

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur	
Remarque	N'est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol****diéthanolamine**

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	rat	
DL50	1600	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol****diéthanolamine**

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**diéthanolamine**

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	rat	
CL 0	3,35	mg/l
Durée d'exposition	4	h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Les critères de classification sont remplis.

évaluation

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces perche arc-en-ciel

CL 50 1300 mg/l

Durée d'exposition 96 h

diéthanolamine

Substance de référence diéthanolamine

Espèces Pimephales promelas

CL 50 1460 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces Daphnia magna

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Espèces Daphnia magna

NOEC 112 mg/l

Durée d'exposition 14 d

diéthanolamine

Substance de référence diéthanolamine

Espèces Daphnia magna

CE50 55 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
ErC50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	72 h	
méthode	OCDE 201	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	2,2	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

Toxicité pour les bactéries**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Espèces	boue activée	
CE 10	> 1995	mg/l
Durée d'exposition	30 min	
Source	Données de la littérature	

diéthanolamine

Substance de référence	diéthanolamine	
Espèces	boue activée	
CE50	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	3 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Valeur	89 à 93	%
Durée de l'essai	28 d	
évaluation	facilement dégradable	
méthode	OCDE 301 C	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (acétate de n-butyle)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (n-butyl acetate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3
14.4. Groupe d'emballage	III	III
Carte pour désignation du danger		
Prescription particulière	640E	
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-
Quantité limitée	5 l	5 l
Les catégories de transport	3	
Code de restrictions en tunnels	D/E	
No. de danger	30	
EmS		F-E, S-E

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

* SpotX Ink

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Autres informations

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002528.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Flam. Liq. 3	H226	basé sur des données de test
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 GGVSee: Gefahrgutverordnung See
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

*** SpotX Ink**

Date de révision: 25.08.2025

8410006002

Version: 1 / WORLD

Master No. MA-231

Date d'impression 23.10.2025

CAS: Chemical Abstracts Service
EAK: Europäischer Abfallkatalog
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EG: Europäische Gemeinschaft
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: European Union
HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
ATE: Acute Toxicity Estimate
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.